

**FICHE DE POSTE**

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GENERALISTE  
CIRCONSCRIPTION ROUSSILLON**

<p><b>CADRE GENERAL</b></p>	<p><i>Texte de référence : missions des conseillers pédagogiques du premier degré ; circulaire n° 2015- 114 du 217- 2015</i></p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.</p> <p>Collaborateur direct de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription Roussillon et placé sous son autorité, le conseiller pédagogique de circonscription assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants des écoles de la circonscription.</p> <p>Le poste est attaché administrativement à la circonscription Roussillon, basée à la DSDEN.</p>
<p><b>DESCRIPTION DE LA CIRCONSCRIPTION</b></p>	<p><b>Localisation :</b> Secteurs : Saleilles-Cabestany, Bompas-Pia, Thuir (1) - Thuir rural (Llauro, Tordères...)</p> <p><b>Type :</b> Écoles péri-urbaines, rurales et semi-rurales</p> <p><b>Structures scolaires :</b></p> <p>14 écoles maternelles, 15 écoles élémentaires, 6 écoles primaires</p> <p>3 collèges : Cabestany, Pia et Thuir</p>
<p><b>ORGANISATION DE SERVICE</b></p>	<p>Ce poste nécessite de la disponibilité. Le conseiller pédagogique de circonscription intervient sur le territoire de la circonscription Roussillon mais peut toutefois intervenir sur l'ensemble du département.</p> <p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques. Aider les directeurs dans la gestion de crise.</p> <p>Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.</p> <p>Il aura une bonne maîtrise des outils informatiques et il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux, académiques et nationaux. De surcroît, il sera amené à seconder l'IEN de circonscription dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets en rapport avec l'École.</p>
<p><b>MISSIONS</b></p>	<p><b>De manière générale, ce poste de CPC pourra conduire à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aider les enseignants à développer leurs compétences et à analyser leurs pratiques professionnelles, répondre aux demandes d'aides et de conseils et soutenir ceux qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF et le CAPPEI</li> <li>○ Mettre en œuvre le projet de circonscription dans le cadre des orientations nationales et académiques.</li> <li>○ Par l'analyse des évaluations nationales et des différents contextes, dégager des besoins de formation avec les directeurs d'école, produire et mener des actions de formation</li> <li>○ Participer à l'impulsion des projets innovants</li> <li>○ Favoriser la mutualisation et le travail en équipe</li> <li>○ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du projet de circonscription</li> <li>○ Apporter son concours au suivi des projets d'école et des projets « Notre école, faisons-là ensemble » et accompagner les équipes dans leur réflexion</li> <li>○ Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles (ou dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école)</li> <li>○ Participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail</li> <li>○ Participer aux conseils écoles-collège de la circonscription, contribuer à la liaison écoles collège, aux FIL réseaux</li> <li>○ Accompagner les enseignants débutants (T1, T2, contractuels) par des suivis individuels et des actions départementales de formation de façon échelonnée durant toute l'année</li> <li>○ Mettre en œuvre le plan de formation</li> <li>○ Il peut être convoqué en tant que concepteur de sujet et membre des commissions lors d'examens et de concours (CRPE, CAFIPEMF) et participer en tant que correcteur d'épreuves écrites du CRPE.</li> </ul>

	<p><b>Certaines missions sont réparties entre les trois conseillers pédagogiques de la circonscription, après validation de l'IEN, chaque année.</b></p> <p>En 2023-2024, les missions spécifiques attribuées au conseiller généraliste sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conduire des actions de formation en français (plan français, animations pédagogiques), ou concernant d'autres thématiques (école inclusive, PHARe, ...)</li> <li>○ Participer aux travaux et actions des groupes départementaux notamment Maîtrise de la langue, Culture humaniste et Maternelle</li> <li>○ Assurer le déroulement du Conseil Écoles-Collège du secteur</li> <li>○ Participer aux contrôles d'Instruction dans la famille de la circonscription</li> <li>○ Organiser les réunions du Pôle Ressource de Circonscription</li> <li>○ Coordonner le protocole de circonscription d'accompagnement aux inclusions complexes</li> <li>○ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du protocole PHARe sur un secteur de la circonscription.</li> </ul>
<p><b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b></p>	<p><b>Savoirs</b> : connaissance de l'École et de ses enjeux (notamment les enjeux de l'école inclusive, réglementation, pédagogie, didactique, partenariats, inclusion)</p> <p><b>Savoir-faire</b> : capacités d'analyse, de synthèse, d'initiative ; maîtrise des outils numériques ; maîtrise de la communication orale et écrite</p> <p><b>Savoir-être</b> : sens de l'écoute et des relations humaines, sens des responsabilités, sens du travail en équipe, loyauté, adaptabilité, disponibilité</p>
<p><b>INDEMNITES</b></p>	<p>Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux fonctions de CPC (27 points de NBI, Indemnité de fonction).</p>
<p><b>MODALITES DE CANDIDATURE ET NOMINATION</b></p>	<p><b>Conditions préalables à la candidature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF</li> <li>- Être enseignant non titulaire d'un CAFIPEMF et s'engageant à passer un CAFIPEMF. Dans ce cas, la nomination sera à titre provisoire.</li> </ul> <p>La candidature sera accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>

**Contact : Secrétariat de M. ROBERT, IEN ROUSSILLON**  
04 68 66 28 17 / [ce.ien66roussillon@ac-montpellier.fr](mailto:ce.ien66roussillon@ac-montpellier.fr)